



Plainte pour non remise d'enfants

Par **dg54**, le **07/10/2010** à **14:10**

Mon épouse porte régulièrement plainte contre moi pour non-remise d'enfants.

Ceci étant totalement mensonger, quel est mon recours ?

Je sais qu'une plainte pour dénonciation abusive ne peut avoir lieu qu'après relaxe au tribunal et le procureur ne donnera suite à aucune de ces plaintes mais en attendant elle me pourrit la vie.

Puis-je à mon tour porter plainte pour plainte abusive ce qui pourrait la calmer ?

merci

Par **Domil**, le **07/10/2010** à **14:12**

Attendez que les plaintes soient classées et qu'elle ne se porte pas partie civile (elle peut aller contre la décision du procureur). Puis, portez plainte pour dénonciation calomnieuse.